

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 15h00 au gîte de la ferme des Cavaliers sur la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 2	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
28/03/2024

Délibération
n°24_04_B2_20

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Georges BOTELLA**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**.

Convention avec l'Université Jean Monnet Saint-Etienne pour l'opération « piégeage acoustique du gobie à tache noire »

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Une première convention multi partenariale a validé en 2020 puis en 2023 un projet de recherche et d'acquisition de connaissances et de matériels par l'ENES (centre de recherche en neuroscience de l'Université Jean Monnet de St-Etienne) avec le soutien du Parc et de l'ensemble des partenaires techniques (SMAB, Fédération de pêche du Var, AAPMMA La gaule oraisonaise, et La truite moustière).

L'action ayant été mise en œuvre comme prévu en 2020, mais ayant rencontré des difficultés de portage administratives et financières, la première convention n'a pas pu être mise en œuvre et soldée comme prévue.

Satisfait de l'opération de recherche et des résultats de cette action, le Parc du Verdon souhaite réafficher son soutien à l'ENES, trouver une issue à ces difficultés administratives et le traduire dans une convention de régularisation a posteriori pour solder cette action dans de bonnes conditions. La présente convention a donc pour objet de réaffirmer le soutien financier du Parc du Verdon (1 500 €) aux travaux effectués et aux matériels acquis (pour un total de 4 028 €) par l'ENES dans le cadre de cette étude.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat relative à cette opération, et prévoyant un soutien financier du Parc du Verdon à hauteur de 1500 €,
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

